

V/Réf. : Votre courrier du 24/02/2025

Copie : S.LALANNE / D.PHOENIX / FX.DE BOUTRAY

Mairie de LACANAU
Avenue de la Libération
33680 LACANAU

Objet : Enfouissement des réseaux basse tension
Rue Raymond Poincarré à LACANAU
Tranche 1 et 2.

Le 18/04/2025, à EYSINES,

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, concernant un enfouissement de réseau électrique basse tension situé rue Raymond Poincarré nous vous transmettons le montant estimatif de ces travaux qui a été chiffré à **130 000€ HT**.
(hors réseau France Télécom, hors réseau d'éclairage public et hors sur-largeur de réfection définitive de chaussée qui pourrait être imposée par le gestionnaire de voirie).

Ces derniers sont répartis sur deux affaires financières :

RAC-AQN-25-000004 – A19-SIEM LACANAU Raymond Poincarré Tr1 pour un montant de 65 000€ HT.

RAC-AQN-25-002114 – A19-SIEM LACANAU Raymond Poincarré Tr2 pour un montant de 65 000€ HT.

Conformément à l'application du cahier des charges et de concession signé entre ENEDIS et le syndicat intercommunal d'électrification et notamment l'article 8 de celui-ci, ENEDIS pourra participer à hauteur de 40% du montant hors taxe de l'opération citée en objet lorsque ces travaux auront été inscrits et retenus au programme du Syndicat d'Electrification.

Vous avez toutefois la possibilité de réaliser ces travaux mais totalement à la charge de la commune.

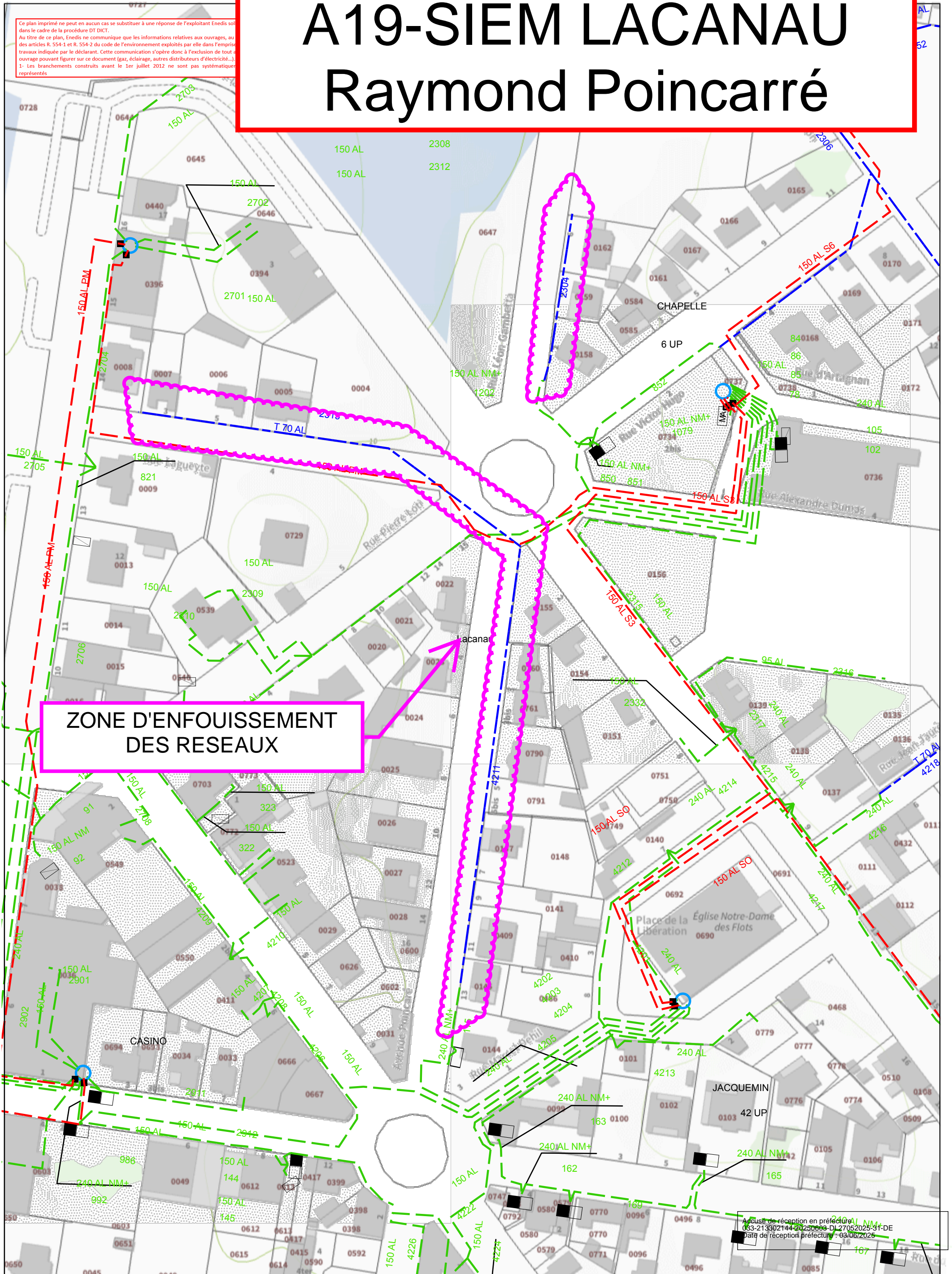
Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes explications complémentaires.

Dans cette attente, Nous vous prions d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Anthony GALY
Chargé de Projets

A19-SIEM LACANAU Raymond Poincaré

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis soit dans le cadre de la procédure DT DICT. Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés



Accuse de réception en préfecture
083-213802144-20250608-DL27052025-31-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

02/04/2025

10:04:45